

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL LE LUNDI 5 JANVIER 2010 À 19:30 HEURES,

Sont présents : Les conseillers, messieurs Michel Goulet, David Guimont, Vincent More et Stéphane Fraser ainsi que la conseillère madame Jacqueline Poirier.

Est absent : Le maire monsieur Louis Vadeboncoeur

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DAVID GUIMONT, MAIRE SUPPLÉANT.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19:40 heures.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2010-01-609

Il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant "Demande de paiement progressif #3 Parc de l'Amitié".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009

2010-01-610

Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Information du maire

Maire absent

5. Information des conseillers

Aucune nouvelle information n'est donnée.

6. Information de la directrice générale

Retour sur une question posée à la dernière séance du conseil et information sur le Hockey mineur de Rivière-du-Loup qui a donné des chandails aux jeunes de Notre-Dame-du-Portage pour le hockey extérieur du samedi matin.

ADMINISTRATION

7. Dépenses incompressibles 2010

2010-01-611

Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE ce conseil autorise la directrice générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2010 de façon non limitative telles qu'énumérées à l'article 6.1 du règlement #2007-07-253.

Extrait de l'article 6.1 :

« Certaines dépenses sont de nature particulière, telles :

- Salaires et bénéfices marginaux
- Frais de déplacement ou d'utilisation d'un véhicule personnel
- Charges sociales
- Remises gouvernementales
- Frais de poste
- Frais mensuels de communication (téléphone, Internet, cellulaire, radio communications)
- Dépenses d'électricité et de chauffage
- Carburant et liquides pour les véhicules
- Éclairage public
- Entretien et réparation des passages à niveau (subv. MTQ)
- Frais financiers et bancaires
- Intérêts sur emprunt
- Quote-part des organismes supramunicipaux (MRC) et de la Régie intermunicipale en matière de protection incendie

- Tarification pour les services de la Sûreté du Québec
- Frais pour la tenue d'élection ou de scrutin référendaire
- Provisions et affectations comptables
- Frais de publication des avis publics
- Frais d'utilisation du gymnase »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-01-612 **8. Quote-part 2010 pour Transport « Vas-y » inc.**
 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'adhésion au transport adapté pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion est pour une durée d'un an soit pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE ce conseil paie la quote-part annuelle de Transport Vas-y inc. au montant de 2 109.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-01-613 **9. Résolution pour le niveau de participation de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage dans le Parc éolien communautaire Viger-Denonville**
 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup a conclu une entente de participation avec Innergex Énergie Renouvelable pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien communautaire, en vertu de la compétence donnée à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la MRC de Rivière-du-Loup devra emprunter sa mise de fonds en mettant en garantie la richesse foncière des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la municipalité peut se retirer de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 170-09 de la MRC de Rivière-du-Loup prévoit que chaque municipalité participante peut accepter différentes options quant à son niveau de participation dans le projet, lequel déterminera la hauteur des contributions éventuelles de la municipalité aux dépenses du parc éolien et le niveau de redevances que la MRC lui versera sur les bénéfices nets du parc éolien;

CONSIDÉRANT QUE le premier lot de 300 parts, sur les 500 parts totales de la MRC dans le projet, est réparti entre les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e lot de 100 parts sur 500 sont offertes à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE les parts non réclamées dans le 2^e lot sont ensuite offertes aux trois municipalités où le projet sera implanté, au prorata des superficies placées sous contrat d'octroi d'option en date du 31 décembre 2009 et que, à défaut de l'acceptation de cette offre exprimée par résolution de l'une ou de plusieurs de ces trois municipalités, ces parts non réclamées seront redistribuées automatiquement entre les municipalités adhérant au 2^e lot, au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE les 100 parts du 3^e et dernier lot sont offertes à toutes les municipalités ayant un revenu moyen par ménage inférieur à la moyenne de la MRC, selon les données du recensement du Canada de 2006, groupe dont la municipalité de Notre-Dame-du-Portage ne fait pas partie;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de parts résultant de cette opération de répartition constituera la participation de chaque municipalité pour toute la durée de l'exploitation du parc éolien, jusqu'à l'expiration du contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE :

- 1) le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2) ce conseil accepte que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage participe au projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville, selon les termes du projet de règlement 170-09 de la MRC de Rivière-du-Loup;
- 3) ce conseil demande que la participation de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage dans le projet comprenne des parts issues du premier lot de 300 parts minimales ainsi que des parts issues du 2^e lot de 100 parts optionnelles;
- 4) la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2009-12-293 adoptée par le conseil le 7 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Projet Unisson

Le conseiller, monsieur David Guimont fait le suivi sur l'avancement du projet de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage en collaboration avec la Sureté du Québec sur la Tolérance zéro des employés face à la violence au travail par des citoyens. Une politique sera bientôt proposée.

11. Demande de paiement progressif #3 pour le projet du Parc de l'Amitié

2010-01-614

CONSIDÉRANT QUE les travaux du Parc de l'Amitié sont commencés depuis le mois de septembre;

CONSIDÉRANT qu'une demande de paiement #1 a été reçue au cours du mois de novembre pour le niveau d'avancement actuel des travaux et qu'elle a été payée au montant de 598 879.08 \$;

CONSIDÉRANT qu'une demande de paiement #2 a été reçue au cours du mois de décembre pour le niveau d'avancement actuel des travaux et qu'elle a été payée au montant de 671 604.38\$;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche a vérifié le niveau d'avancement des travaux en date du 18 décembre 2009;

- Montant à ce jour des travaux : 1 471 925.71 \$
- Retenue de garantie de 10% : 147 192.57 \$
- Paiement incluant les taxes : **224 809.07 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil autorise le paiement du montant mentionné ci-dessus pour Constructions Jean-Paul Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

12. Comité de travail sur la collecte à trois voies MRC de Rivière-du-Loup

Le comité de travail aura sa première réunion de travail le 13 janvier 2010 pour parler du projet de la collecte à trois voies. Le conseiller, monsieur Vincent More se rendra à cette rencontre puisque la directrice générale, madame Lemieux, sera absente lors de cette journée.

13. Résolution/ acceptation d'une soumission pour la collecte et le déchetage des arbres de Noël

2010-01-615

CONSIDÉRANT que le 11 janvier 2010 est la date prévue pour la collecte et le déchetage des arbres de Noël;

CONSIDÉRANT que la proposition suivante a été reçue :

Entreprise Robin Côté enr. : 450 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE ce conseil accepte la proposition de l'Entreprise Robin Côté enr. au montant de 450 \$ plus les taxes applicables pour la collecte et le déchetage des arbres de Noël qui se fera le 11 janvier prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. **Rapport des activités du conseil d'administration de la Régie KamLoup**
Le maire étant absent ce point est reporté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

15. **Lettre de M. Gilles Raymond et Mme Marie Diament – travaux de construction de rue**
Une lettre a été envoyée à l'attention de monsieur Gaston Lamarre, directeur du service technique pour l'informer qu'ils débiteront des travaux dans le but de compléter la section sud de la rue de l'Île-aux-lièvres et la rue de Cayes.

16. **Offre de service du Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup pour la surveillance lors de la construction de la rue de l'Île-aux-Lièvres et la rue des Cayes.**

2010-01-616

CONSIDÉRANT QUE des travaux de constructions seront en cours prochainement tel que nous a avisé le promoteur du terrain pour réaliser l'assiette des rues de l'Île-aux-Lièvres et des Cayes;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de rue devrait être éventuellement cédée à la municipalité afin d'en constituer une rue publique;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont exécutés par une entreprise privée en fonction de plans élaborés par la firme d'ingénieur Roche ltée;

CONSIDÉRANT QU'il est important de vérifier la qualité des travaux exécutés de façon à éviter que la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage ait à supporter des coûts pour la réparation d'une route mal construite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage retienne les services de la firme d'ingénieur Laboratoire d'expertise Rivière-du-Loup (LER) pour le contrôle de qualité des travaux exécutés dans le développement de la rue des Îles et qui concerne l'assiette de rue en construction tel que proposé dans la lettre du 7 octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LOISIRS ET CULTURE

17. **Bilan du mois de décembre en loisir**
Un résumé du bilan produit par le coordonnateur en loisirs, monsieur Keven Lagacé, concernant les actions réalisées au courant du mois de décembre 2009 au département de loisirs de la Municipalité est donné.

18. **Fin de semaine Plaisirs d'hiver 2010**
La fin de semaine Plaisirs d'hiver aura lieu les 5-6 et 7 février prochains. Une programmation plus détaillée sera distribuée par le courrier postal et affichée dans le journal municipal.

2010-01-617

19. **Hockey mineur de Rivière-du-Loup**
CONSIDÉRANT QU'une demande avait été adressée par la directrice générale, madame Annie Lemieux à monsieur Dany Plourde président du Hockey mineur de RDL afin de demander des chandails de hockey pour les loisirs de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QU'une réponse positive a été reçue de la part du Hockey mineur puisqu'ils ont renouvelé au courant des 3 dernières années leurs chandails de toutes leurs équipes;

CONSIDÉRANT qu'ils nous ont donné plus d'une cinquantaine de chandails inutilisés par eux mais qui pour nous habillera les jeunes au Chalet des sports de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser d'envoyer une lettre de remerciement au Hockey mineur de RDL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CORRESPONDANCE

20. Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup

Une invitation du Centre d'archive pour une tournée d'information sur le Centre à été envoyé au conseil. La conseillère, madame Jacqueline Poirier sera à cette rencontre qui aura lieu le 20 janvier prochain à St-Antonin. Cette lettre sera aussi envoyée à monsieur Ouellet de Patrimoine et culture puisqu'elle s'adresse aussi aux organismes de la région.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2010-01-618 **21. Approbation des autorisations de dépenses**
Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE toutes les demandes d'autorisations de dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisations de dépenses – Janvier 2010» et totalisant un montant de 22 860.34 \$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-01-619 **22. Approbation des comptes à payer**
Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de décembre 2009 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 741 195 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23. Période de questions
Des citoyens adressent des questions au conseil municipal.

24. Levée de l'assemblée
Sur la proposition du conseiller, monsieur Stéphane Fraser la séance est levée à 20h46.

Le maire suppléant

La directrice générale

David Guimont

Annie Lemieux, g.m.a.